

Compte rendu n° 21

Réunion du vendredi 10 février 2017 à 18h00

Présents : M. Jacquet·R, M·Dodré·G, Melle Trujillo·A-S, Mme Paux I, M·Willkomm·H, Mme Carlier·A

Absents excusés : M· Bonnel L, Mme Ledoux·JM, M· Mondot·S

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la dernière réunion·

1) Compte rendu des délégués

SISCO : Suite au nouveau regroupement pédagogique (SISCO Haute Somme) du 1^{er} janvier 2017, M·JACQUET, Président, met à disposition sa présidence·

Aucune candidature parmi les membres du SISCO n'a été présentée· Après débat et suspension de séance, M· JACQUET demande un vote de confiance concernant la reconduction de cette Présidence·

Vote : 16 pour et 2 abstentions·

- Une demande de poste pour un(e) vice-président(e) supplémentaire est souhaitée afin que les trois pôles soient représentés·
- Explication de la répartition du versement des cotisations entre les 6 communes·
- Présentation du budget de fonctionnement (535 000 euros environ)
- Présentation du PASS TAP, l'objectif est d'éviter la lourdeur de comptabilité et de gestion du système existant· Les coûts sont de 15 euros pour les enfants présents à la cantine, 18 euros pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine·
- Explication du RIFSEP (nouvel outil indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat)

2) Délibération convention SIAEP pour effacement des réseaux

Pour rappel, le syndicat d'eau nous demande une somme de 16 000 euros correspondant à 50 % du montant de la tranchée commune (effacement réseaux et installation de nouvelles conduites d'eau)· Une convention explique tout le fonctionnement·

Sur la convention de la FDE (effacement du réseau), le montant des travaux est calculé sans la prise en charge de cette tranchée· A noter, que nous sommes financés sur l'ensemble des travaux pour la FDE à la hauteur de 75 %· Ceci représente un montant de 200 000 euros environ·

Des subventions ont été obtenues uniquement pour l'effacement de réseaux. Une aide parlementaire de 10 000 euros est confirmée par notre député M·DEMILLY, une par le département d'environ 8000 euros, une dernière en attente concernant la région.

Le syndicat (SIAEP) nous demande d'installer une bouche d'incendie supplémentaire afin d'intervenir rapidement si le besoin se présente (rue de Roisel).

Le début des travaux est prévu courant février (pour la FDE), Mai-Juin pour le SIAEP. Après délibération l'accord est voté à l'unanimité par les conseillers présents.

3) Question supplémentaire demandée en début de séance par M·JACQUET

Agent communal :

Le contrat de notre agent communal a pris fin le 31 janvier de cette année.

Le conseil a étudié la réception des devis émanant des paysagistes. Pour le premier devis le montant par passage est de 2116 euros, pour le second devis environ 400 euros (4608 euros pour 12 passages). Cette tarification est un frein pour l'ensemble du conseil.

Nous avons l'opportunité de proposer un contrat de travail à un jeune de notre village (maximum 26 ans), rentrant dans les critères d'un « contrat aidé » financé à la hauteur de 90 %. Après discussions et aux vus des personnes de notre commune éligible à ce poste, le conseil vote à la majorité la proposition d'embaucher M·Maxime CHOIN (personne bénévole depuis quelques mois).

Proposition pour un contrat d'un an renouvelable, avec une période d'essai de 3 mois. Le début du contrat est prévu le 1 avril 2017.

4) Questions diverses

Assainissement : Cette compétence est désormais transférée à la Communauté de Communes (pour les nouveaux propriétaires), elle comprend l'évacuation des eaux usées, la distribution d'eau potable et la gestion des eaux pluviales.

A noter : pour les nouveaux propriétaires, les travaux concernant l'assainissement en général sont à prévoir avec l'obligation d'exécuter les travaux dans l'année.

Il est obligatoire pour un propriétaire et à sa charge de mettre en place un assainissement autonome. Si rejet à la rue il est avéré, le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) peut intervenir et faire constater l'insalubrité et la pollution et peut être suivi de conséquences financières.

Éoliennes : Suite à la pétition, à l'article paru dans le courrier Picard, ainsi qu'à la radio France Bleu Picardie, la société en charge du parc éolien de Bernes a installé 2 sonomètres (pendant 3 semaines) afin de réaliser un pré-diagnostic. Ce dernier, permettra la mise en place d'un bridage des éoliennes. Concernant la réception TV, M.DODRÉ évoque le passage d'un antenniste qui interviendra à nouveau chez les habitants encore en attente d'une solution. Afin d'informer les habitants sur la solution proposée concernant l'acoustique et répondre aux interrogations la société prévoit de faire du porte à porte le mercredi 15 février dans l'après-midi (sachez qu'il est toujours temps de vous signaler auprès de la mairie). Un rappel est également fait sur l'importance du passage des habitants aux différentes permanences de l'enquête publique en mairie de Bernes concernant l'extension du parc existant.

La séance est levée à 19h30